

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N° 18-02021 L

et 1 annexe de 5 pages

MATERIAU présenté par : WELTEK
ZI DES BATTERSES
RUE DES PETITES COMBES
01700 BEYNOST
FRANCE

MARQUE COMMERCIALE : Toile de protection 550°C

DESCRIPTION SOMMAIRE : Taffetas 100% fibres de verre E
Masse surfacique annoncée : 635 g/m²
Epaisseur annoncée : 1 mm
Coloris : Caramélisé (beige)

RAPPORT D'ESSAI : N° 18-02021_{E1-V1} du 03 août 2018

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique
Mesure du Pouvoir Calorifique Supérieur (PCS)

CLASSEMENT : **M 0**

**Classement valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis
au marquage CE des Produits de Construction.**

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

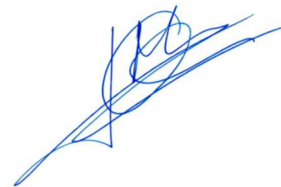
Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.433-3 l'Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 relative au code de la consommation.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 3 Août 2018



Laure ATCHADE
Ingénieur Tests et Essais



Jean-Marc ORAISON
Responsable Règlementation Feu